

SALON DU MARIAGE

aujourd'hui au parc des expositions de metz-métropole



Trois défilés sont programmés aujourd'hui. L'occasion de découvrir de jolies robes et de beaux costumes. Photo Olivier TOUSSAINT

Pour être prêts le jour J!

C'est une profusion de tulle, de coeurs en bois, en métal, en pompons et en plumes, mais aussi des centaines de fleurs, de strass et de bougies... Le Salon du mariage, qui a ouvert ses portes vendredi à Metz-Expo, les refermera ce soir. Dans les allées, près de quatre-vingts exposants proposent tout ce dont des futurs mariés ont besoin. Robes, costumes, chaussures, alliances, lieux pour la fête, traiteurs, pièces montées, mais aussi photographes, faire-part, vins et champagnes, limousines... Il y en a pour tous les goûts : mariage chic et sobre, fun et paillettes, ou champêtre et bottes de paille, toutes les tendances sont réunies. Mieux : il y a même de quoi se préparer à cette folle journée, avec du coaching diététique, des

soins esthétiques minceurs et un rééquilibrage alimentaire. Histoire d'être les plus beaux le jour J. Même l'épilation à son stand... À noter également, des choix de séjours thermaux, pour détresser avant... ou après le mariage, au choix. Et, nouveau, le centre ayurvédique de Rozérieulles propose des formules détente. Sans oublier les agences de voyages pour des lunes de miels exotiques, un stand de coiffure, et des défilés de robes de mariées et de costumes.

> Salon du mariage, à Metz-Expo, ce dimanche de 11 h à 19 h. Entrée : 5 €. > Voir également notre galerie de photos sur notre site : www.lerepublicain-lorrain.fr



Chez les joailliers, ça brille et ça scintille! Photo Olivier TOUSSAINT



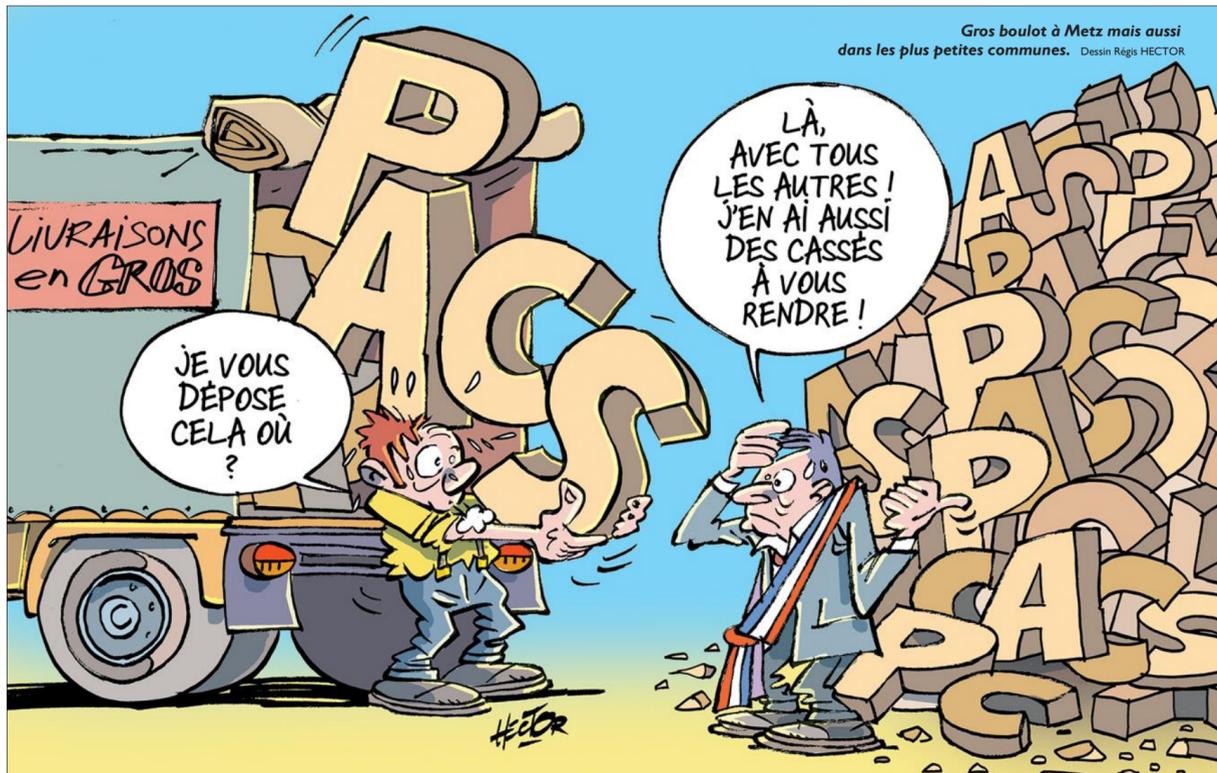
Envie d'une pièce montée? Mise sur l'originalité. Photo Olivier TOUSSAINT

SOCIÉTÉ

les unions déménagent : grosses conséquences, notamment à la mairie de metz

Pacs : la galère pour les maires

Depuis le 1^{er} novembre, la signature des unions civiles a quitté la salle des pas perdus du tribunal pour les grands salons de l'hôtel de Ville. À Metz, le déménagement est loin d'être anecdotique : comptez 1 000 enregistrements par an et autant de désunions.



Gros boulot à Metz mais aussi dans les plus petites communes. Dessin Régis HECTOR

« Cela ne change pas la difficulté »

Exit le tribunal. Bonjour la mairie. Mais dans les faits ? Le point avec M^e Conradt, président de la chambre des notaires de la Moselle.



« Le maire, aussi compétent soit-il, ne peut pas renseigner les gens sur la nature du contrat qui les lie, parce que ce n'est pas son rôle », rappelle M^e Pascal Conradt.

Photo archives RL/Gilles WIRTZ

On peut désormais se passer à la mairie. Mais on peut toujours le faire, aussi, devant un notaire. Le point avec M^e Pascal Conradt, président de la chambre des notaires de la Moselle.

Quel regard portez-vous sur cette réforme ?

« Il s'agit d'un transfert, organisé par le gouvernement, entre le tribunal et la mairie. Mais cela ne change pas la difficulté, liée à la nature du contrat. Le maire, aussi compétent soit-il, ne peut pas renseigner les gens sur la nature du contrat qui les lie, parce que ce n'est pas son rôle. Il ne lit pas les conventions que les futurs partenaires ont rédigées. Pas plus que le greffe du tribunal ne le faisait. Puisqu'il ne s'agit que d'un enregistrement... »

Quels sont les risques ?

« La conclusion d'un Pacs, en tant que telle, ne protège pas en cas de décès. Ce n'est pas automatique. Il faut ajouter un testament. Mais techniquement, cela ne peut pas se faire dans le même acte sinon il est nul. Il y a beaucoup d'erreurs. Ce sont des éléments de forme que le maire n'est pas là pour contrôler. De la même manière, on trouve sur internet des conventions de Pacs. Notre rôle, c'est d'informer et de dire aussi ce que l'on en pense. Mais c'est très rare qu'on nous demande d'y jeter un coup d'œil... »

Enregistrez-vous beaucoup de Pacs ?

« À l'échelle de notre étude notariale, cela représente une dizaine de Pacs par an. Mais notre mission est de donner des informations. Quand nous réalisons un acte pour l'achat d'un bien immobilier, il nous incombe de dire aux concubins, surtout quand ils ont des enfants, de penser à la conclusion d'un Pacs ou d'un mariage... »

Mais cela a un coût...

« Faire enregistrer un testament, cela coûte 10,50 € d'inscription au fichier national, basé à Aix-en-Provence. Il peut y avoir des frais de rédaction, mais c'est marginal. La conclusion d'un Pacs peut aussi avoir des conséquences fiscales car il impose une déclaration unique. Même sous le régime de la séparation de biens, il peut y avoir des réticences car on assimile les partages et certains peuvent être davantage imposés. Mais en cas de décès, la catastrophe est beaucoup plus importante. Vous devez régler 60 % d'impôts si vous héritez de votre concubin. Zéro si vous êtes Pacsés... »

Lisa LAGRANGE.

L'affaire paraît plus simple. Mais ça dépend pour qui.

La loi dite de la Justice du XXI^e siècle vient de faire migrer l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) du greffe des tribunaux d'instance aux mairies.

Pour les couples, la procédure devient d'une simplicité enfantine : en deux clics le site www.service-public.fr fournit l'intégralité des documents à présenter. Une imprimante, un coup de téléphone pour prendre rendez-vous auprès du service d'état civil de sa mairie de résidence, et c'est parti.

Mais pour les communes en revanche, cette nouvelle compétence n'est pas sans conséquences. A Metz notamment. « On nous a donné des chiffres : nous nous apprêtons à enregistrer 1 000 Pacs par an », souffle Nathalie De Oliveira, adjointe à l'Etat civil.

Un chiffre gigantesque. En comparaison, la mairie de Metz reçoit et consigne

moins de 500 mariages annuels. Il s'agit donc d'une surcharge non négligeable pour un service d'état civil, à effectif constant, qui a en prime récupéré cette année la compétence des enregistrements des changements de prénom (souvent une histoire administrativement compliquée de virgule et de traits d'union, mais pas uniquement) et surtout une augmentation des titres d'identité.

A Metz, le service a validé depuis mars 32 000 titres (notamment des passeports) contre moins de 10 000 en 2016. Et ce n'est pas fini.

En charge aussi de l'intégralité... des dissolutions !

Metz, ville centre, va désormais être référente également pour l'intégralité des

dissolutions de Pacs... signés depuis la création, en 1999, sur le ressort du tribunal d'instance.

La mairie de Metz a reçu 38 mètres d'archives

« Jusque Boulay par exemple... », détaille Julien Tesei, responsable du service relation usagers. Pour ce faire, pas moins de 38 mètres d'archives papiers ont été déménagés du Palais de Justice à la mairie. Dès qu'un couple souhaitera dissoudre son Pacs, ou simplement signifier un changement de conventions, c'est donc la mairie de Metz qui devra gérer cet enregistrement, en contactant également la commune de naissance des deux Pacsés puisque la procédure est consignée sur les actes de naissance.

Bilan : un prévisionnel qui table (aussi) sur 1 000 désunions par an. « Et nous avons déjà reçu quelques appels », note Nathalie De Oliveira. Car Metz, pour se préparer, a eu un petit délai. Les

Pacs sont organisés depuis le 15 novembre, alors que les autres communes devaient être opérationnelles quinze jours avant. Sans oublier, en prime, en cette période, un petit « effet Luxembourg » et fiscal, qui encourage les couples à s'unir en fin d'année.

Sur un coin de bureau ?

Place d'Armes, impossible donc d'organiser des cérémonies. « Nous garderons l'esprit du tribunal, une signature de contrat. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avantage », déplore l'élue.

La loi a laissé toute latitude aux communes. Un simple rendez-vous ou davantage. A Retonfey, par exemple le maire a déjà quelques idées. Qu'il pourra mettre en pratique bientôt puisque des habitants sont déjà venus se renseigner. Avec 1 385 habitants, 12 naissances à l'année et une dizaine de mariages par an, on s'unit beaucoup à Retonfey. « Le

Stradim

DÉCOUVREZ NOTRE PROGRAMME À METZ : MONT QUEULEU

Avec de beaux ouvrants côté soleil et, bien entendu, un espace de vie extérieur pour chaque logement, votre future adresse, au cœur de la ville, vous offrira des espaces de vie rationnels adaptés à votre quotidien, des pièces fonctionnelles et lumineuses dont l'agencement et la distribution sont étudiés pour votre confort.

- ▶ Studio + balcon à partir de 89 000 €
- ▶ 2 pièces + terrasse à partir de 129 000 €
- ▶ 3 pièces + terrasse à partir de 183 000 €
- ▶ 4 et 5 pièces : possibilité de réalisation sur-mesure sans frais de conception

Agence Stradim - Rue Chailion / 25 Avenue Foch - 57 000 METZ

www.stradim.fr 03 87 39 70 03

PARC DE LOISIRS SAINT-JULIEN-LES-METZ

Vibrez au rythme de toutes vos envies de sorties...

2800 places de parking gratuites, accès rapide

Parc de Loisirs de Saint Julien lès Metz

NOUVEAU AU ROND POINT

TOUS LES VENDREDIS ET SAMEDIS SOIR

CUISSES DE GRENOUILLE A VOLONTÉ 19€90

LE ROND POINT
17, avenue De Latire de Tassigny
METZ
Tél. 03 87 39 05 81